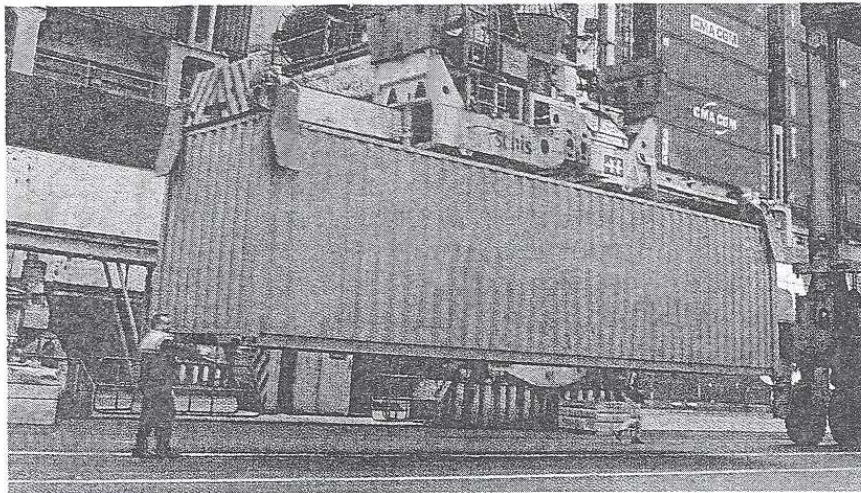


Commerce

La plateforme Portnet bientôt opérationnelle

● La gestion dématérialisée du titre d'importation via le guichet unique national du commerce extérieur Portnet sera opérationnelle le 26 septembre 2014.

Désormais, pour obtenir un titre d'importation, on n'exigera plus aux importateurs le dépôt et la circulation physiques des documents. Ce pas tant attendu permettra de simplifier davantage le processus d'importation et permettra, après stabilisation du circuit dématérialisé, d'alléger cette procédure. En effet, via dans un communiqué du ministre délégué chargé du Commerce extérieur, les importateurs économiques sont informés que l'entrée en vigueur du circuit dématérialisé de souscription des titres d'importation via la plateforme Portnet sera effective à partir du 26 septembre 2014. Cette entrée en vigueur se fera dans le cadre de la mise en œuvre graduelle du guichet unique marocain des procédures du commerce extérieur.



Tout le processus renforcé

À travers une première phase relative à la gestion dématérialisée des escales de navires sur le territoire national, d'autres processus sont déjà opérationnels et seront couronnés par l'entrée en vigueur du processus de sous-

cription. Une deuxième phase, celle relative à la dématérialisation du processus de transit et d'enlèvement, est actuellement testée sur à Casablanca et sera généralisée au niveau national au courant de l'année 2015. En ce qui concerne le projet Port-

net, il ambitionne en premier lieu de fluidifier les procédures en respectant les principes suivants: «simplification, dématérialisation et optimisation des procédures du commerce extérieur notamment pour les importateurs et les exportateurs». Il est également question d'«anticiper l'information et l'action», de mettre en réseau les partenaires grâce l'interconnexion des systèmes d'information des partenaires de la communauté du

Le système a déjà été intégré par l'Administration des douanes et l'Office des changes.

commerce extérieur, possible via Portnet, et de s'ouvrir à l'international grâce à la conformité aux standards internationaux. Enfin, le système a été déjà intégré par un nombre d'organismes publics et privés tels que l'Administration des douanes et des impôts indirects ou l'Office des changes.

PAR IHSSANE ANDALOUSSI